

Intercommunale à forme de Société Coopérative

**CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE ET PSYCHIATRIQUE
DE MONS-BORINAGE**
devenue

INTERCOMMUNALE GABRIELLE PASSELECQ

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Note de synthèse

Séance du 21 décembre 2023 à 18h

FORMEHOS

Avenue du Tir 77 à 7000 Mons

La présente note de synthèse est établie conformément à l'article. L1523-13. §1er. du CDLD qui précise que [...] Les convocations pour toute assemblée générale contiennent l'ordre du jour ainsi qu'une note de synthèse et une proposition de décision pour chacun des points à l'ordre du jour, l'ensemble étant accompagné des documents y afférents. [...]

Points soumis à l'approbation de l'ensemble des actionnaires de l'Intercommunale :

AGE.23-21 Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2023.

Le projet de procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2023 figure en **Annexe AGE-23-21.**

Proposition de décision AGE.23-21 :

Il est proposé à l'Assemblée générale extraordinaire d'approuver le procès-verbal de la séance du 29 juin 2023.

AGE.23-22 Modification des statuts de l'Intercommunale CHUPMB.

L'Assemblée générale extraordinaire est invitée à approuver les modifications statutaires proposées par le Conseil d'administration du 15 novembre 2023.

Ces modifications statutaires figurent en annexe **AGE.23-22 a.**

Elles sont décrites dans le rapport du Conseil d'Administration du 15 novembre 2023 établi conformément à :

- L'article 6:86 du Code des sociétés et des associations en vue de la modification de l'objet de l'Intercommunale CHUPMB ;
- L'article 6 :87 du Code des sociétés et des associations en vue de la modification des droits attachés aux classes d'actions.

Ce rapport figure en annexe **AGE.23-22 b.**

Celui-ci est attesté par le Réviseur, dans le rapport d'évaluation à l'Assemblée générale portant sur les données comptables et financières contenues dans le rapport du Conseil d'administration dans le cadre de la modification des droits attachés aux classes d'actions (**AGE.23-22 c.**)

Proposition de décision AGE.23-22 :

Il est proposé à l'Assemblée générale extraordinaire d'approuver la modification des statuts de l'Intercommunale.

Celle-ci sera constatée par acte authentique de Maître Christophe CAUCHIES, Notaire à Frameries.

AGE.23-23 Coordination des statuts de l'Intercommunale CHUPMB.

Devant Maître Christophe CAUCHIES, Notaire à Frameries, l'Assemblée générale extraordinaire aura été appelée à s'exprimer sur les modifications statutaires.

En cas d'approbation de par l'Assemblée générale extraordinaire, il sera proposé de donner pouvoir au Notaire Christophe CAUCHIES de procéder à la coordination des statuts.

Proposition de décision AGE.23-23 :

Il est proposé à l'Assemblée générale extraordinaire d'approuver la coordination des statuts de l'Intercommunale et de donner pouvoir d'y procéder à Maître Christophe CAUCHIES, Notaire à Frameries.
